

PROJET D'UNE COOPERATION RENFORCEE POUR LA MEDITERRANEE : « UNION POUR LA MEDITERRANEE »

Connu comme un point de rencontre des civilisations, le bassin Méditerranéen est doté par des richesses historique, culturelle et gastronomique. Pourtant cette fécondité de la région ne se traduit pas toujours par un développement économique et social équilibré qui embrasse toute la région. Même un décalage entre la rive Nord, plutôt riche, et le rive Sud, beaucoup plus pauvre, du bassin devient visible quand on parle des déséquilibres dans la zone concernée.

Bordée par la Méditerranée, l'Union européenne qui a acquis une vocation politique avec la signature du traité de Maastricht en 1992 n'est pas restée indifférente aux problèmes du bassin Méditerranéen. L'Europe voulait offrir son aide afin de reproduire des rapports entre la rive Sud et Nord du bassin et souhaitait ainsi s'avancer dans le cadre de son but de devenir un acteur efficace sur la scène internationale à la nouvelle ère marquée par la mondialisation. L'aide européenne s'est engagée à assurer et à garder la paix, à développer des intérêts économiques et à régler le problème des migrations dans cette zone dont elle est riveraine.

Du fait de son échec pendant la crise des Balkans, l'UE a donné surtout la priorité aux défis sécuritaires. L'Union de l'Europe Occidentale, qui est une alliance de sécurité et de défense parmi les pays Européens, a entrepris en 1992 un dialogue avec la Tunisie, la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc¹. En 1994, l'OSCE a proposé, avec l'initiative de la France, de l'Espagne et de l'Italie, d'établir un dialogue sur la sécurité et la coopération avec la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte et Israël². Toujours en 1994, une impulsion franco-égyptienne a donné naissance à un espace de réflexion intitulé « Forum méditerranéen »³. Un autre espace de réflexion euro-méditerranéen est le « Dialogue 5+5 » constitué entre l'Europe du Sud et le Maghreb. Suspendu en 1991 en raison de la Guerre du Golfe, ce dialogue informel qui a été formé en 1983 avec l'initiative de la France a été relancé en 2001.

A coté de ses initiatives dans le domaine sécuritaire, suivant la logique adoptée pendant la construction européenne au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, l'UE a lancé en 1995

¹ L'Égypte, Israël et la Jordanie ont participé ultérieurement à ce dialogue.

² La Jordanie d'est joint également à ce groupe.

³ Ce forum comprend 11 pays, Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie. Les Ministres des Affaires Etrangères se réunissent une fois par an.

le Processus de Barcelone et elle a donc formé un partenariat euro-méditerranéen qui s'est construit sur trois volets ; politico-sécuritaire, économique et socio-culturel.

L'apparition du projet de l'Union Méditerranéenne

Même si le Processus de Barcelone est apparu au fur et à la mesure, en diffusant des espaces de dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, l'UE n'a pas réussi à bien digérer ce processus. L'absence des participants de la rive Sud dans le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen a montré, d'une manière claire, l'inefficacité de ce processus. Il est même possible de constater une sorte de déception chez les partenaires méditerranéens de l'UE.

Face à l'échec des initiatives européennes afin d'assurer une collaboration étroite dans la région méditerranéenne, la France qui a toujours eu la volonté d'être un des acteurs privilégiés d'un quelconque processus lancé en Méditerranée, a mis à jour l'amplification de cette collaboration. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'une Union Méditerranéenne a été évoquée pour la première fois par Nicolas Sarkozy le 2 Février 2007 à Toulon, pendant ses campagnes électorales. A la suite de sa victoire dans les élections, le président français n'a pas retardé d'apporter des clarifications à propos de son projet d'Union Méditerranéenne. Effectuant la première visite d'État au Maroc, Sarkozy a exprimé que cette Union serait celle des Projets, qui commencerait avec le développement durable, l'énergie, les transports et l'eau. Cependant, malgré ces clarifications, les idées de bases du projet n'étaient pas encore matures et ce projet restait encore trop flou dans l'esprit des tiers. Dans ce cadre, les chefs d'État et de Gouvernement italien, espagnol et français se sont réunis à Rome le 20 décembre 2007 afin de réfléchir aux grandes lignes du projet d'Union pour la Méditerranée et dans cette réunion ils ont fixé une nouvelle date, le 14 Juillet 2008, pour organiser une grande activité à Paris qui accueillera les chefs d'État et de Gouvernement des pays riverains de la Méditerranée et qui sera précédé d'une réunion des pays riverains le 13 juillet.

De l'Union Méditerranéenne à l'Union pour la Méditerranée

Bien que l'Espagne et l'Italie aient pris leur place à côté de la France dans un premier temps, l'initiative française n'était pas accueillie d'une manière enthousiaste dans les autres pays européens. Car, même si le Sommet de Rome avait défendu une Union fondée sur une

coopération, non l'intégration, les pays membres, surtout l'Allemagne et la Grande- Bretagne, ont exprimé leurs inquiétudes face à une nouvelle intégration formulée par le Président français comme l'Union Méditerranéenne. Comme ce projet impliquait, dans un premier temps, les pays qui ont un littoral méditerranéen, les pays non riverains de l'UE se sentaient rejetés. En fait, il est également difficile de parler de l'enthousiasme de la rive Sud à propos de cette idée de fonder une Union Méditerranéenne. En Europe, le désaccord était surtout visible entre le couple franco-allemand. Pourtant, le problème a été surmonté, avant qu'il devienne une crise, par le compromis de ces deux pays le 3 Mars 2008 à Hanovre. Nicolas Sarkozy a exprimé qu'ils se sont mis d'accord avec la Chancelière Angela Merkel afin de mettre en òuvre une « Union pour la Méditerranée » qui n'exclura personne et qui sera un projet de l'Union européenne. Juste après ce compromis, le 6 Mars 2008, Nicolas Sarkozy qui a été interviewé par le Figaro, a décrit ce nouveau processus comme la suivante :

« (...) Tous les pays membres de l'Union européenne et tous les pays riverains de la Méditerranée pourront y participer. L'Union pour la Méditerranée sera coprésidée par un président de la rive du nord et un président de la rive du sud. Une structure de direction, légère et opérationnelle, donnera corps à ce partenariat. Ne pourront présider que les pays qui sont riverains de la Méditerranée. Il y aura une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement tous les deux ans, les décisions seront prises ensemble. Tous les pays membres de l'Union pourront participer au processus. Le 13 juillet, à Paris, il y aura un sommet des pays européens et des pays de la Méditerranée (...) ».

A la suite du compromis entre le couple franco-allemand, cette idée de l'Union pour la Méditerranée a été bien adoptée pendant le sommet du Conseil de l'Union Européenne, qui s'est réuni le 13-14 Mars 2008. Le Conseil a invité la Commission à présenter les propositions nécessaires pour définir les modalités de ce que l'on appellera "Le processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée", en vue du sommet qui se tiendra à Paris le 13 juillet 2008. Alors, il est possible de dire qu'il s'agit encore d'une coopération dont les règles ne sont pas visibles. Pourtant, on pourrait affirmer que les parties d'une telle coopération ont « envie » d'aller au-delà du Processus de Barcelone. En évaluant la différence entre le Processus de Barcelone et celui lancé dernièrement comme un projet de Nicolas Sarkozy, Bertrand Badie exprime qu'il s'agissait de capter une opinion nationale, voire européenne, pour replacer la Méditerranée au centre des géométries politiques, alors que le processus de Barcelone se limitait à un partenariat, en fait très technique, et principalement axé sur les questions économiques, sociales et culturelles. Dans ce cadre, l'Union pour la Méditerranée est

considérée comme « Barcelone plus » c'est-à-dire le processus de Barcelone plus la volonté politique.

L'Union pour la Méditerranée : Un nouveau projet pour notre région

La Région Méditerranéenne qui est considérée comme le berceau des civilisations a par conséquent une structure assez hétérogène. A côté de sa structure, son statut compose aussi une réalité ancienne. On a toujours pressenti que la Méditerranée était un centre de conflictualité internationale. Cela donne lieu à une complexité politique et affecte la marge de manœuvre des gouvernants. De ce fait, les préalables implicites qui ont visé une coopération entre les deux rives de la Méditerranée n'ont pas réussi à atteindre leur but essentiel. En effet, les conflits dans les Balkans, la situation à Gaza, l'impulsion institutionnelle du Liban et les problèmes liés à l'immigration n'encouragent pas vraiment les initiatives de coopération dans cette région. Dans ce contexte, on n'exagère pas si on dit que la Méditerranée est une des rares régions du globe où n'existe pratiquement aucune structure comparable à l'ALENA, outre-Atlantique, l'ASEAN ou l'APEC en Asie⁴.

Le Processus de Barcelone qui vise à aider au développement des pays du pourtour méditerranéen, était un projet qui était à l'époque, en 1995, assez ambitieux. Pourtant, il est possible de dire que la malchance de ce processus était d'être relancé juste après la chute du Mur de Berlin. Car dans cette période, où les équilibres du système international ont été rétablis, l'élargissement a été perçu comme une nécessité par l'UE. Dans ce contexte, l'UE, focalisant son énergie sur les nouveaux membres qu'elle va absorber, a négligé son Sud.

Quant au nouveau processus qui est nommé comme « Barcelone + », même si les moyens pour la mise en œuvre d'un tel projet ne sont pas encore bien exprimés, il est possible de saisir qu'il pourrait devenir un nouvel espoir pour la région. Cependant, il est bien évident qu'on ne peut pas remonter les problèmes politiques dans la Méditerranée en attribuant des fonds, comme on l'avait fait avec le MEDA⁵, instrument financier du Processus de Barcelone. Dans ce contexte, ce qui sera important est d'adopter une approche fonctionnaliste qui nous

⁴ « Eveil de la Méditerranée », *Les Echos*, 25 Mars 2008, Quotidien Paris.

⁵ A travers le programme MEDA 3,4 milliards d'euros a été débloqués entre 1995 et 1999 (MEDA I) et 5,3 milliards d'euros entre 2000 et 2006 (MEDA II).

permettrait de mettre en œuvre une coopération renforcée tout d'abord dans le domaine économique et social.

Le secteur privé : l'acteur clé du nouvel élan du projet

Un des échecs du processus de Barcelone était le fait qu'on n'a pas bien réussi à attirer l'attention des investisseurs du Nord vers le Sud malgré plus d'un milliard d'euros attribué au projet de MEDA. Car les acteurs non-étatiques ne se sentaient pas impliqués dans un tel projet.

Essayant de mettre en œuvre une coopération plus poussée avec « l'Union pour la Méditerranée », il faut cette fois donner la priorité à l'implication du secteur privé, surtout des PME dont le développement est vital pour les économies du Sud. En effet, ayant conscience du fait que 90% des entreprises des pays de la Méditerranée sont des PME, la Déclaration de Barcelone avait également souligné la nécessité d'augmenter le soutien donné aux PME tout en développant aussi la coopération entre celles-ci. Cependant, l'échec actuel nous montre qu'on n'a pas bien réussi de composer des points de contacts entre ces entreprises et donc de développer leur coopération.

C'est pourquoi, dans le cadre de la nouvelle initiative intitulée « l'Union pour la Méditerranée », la priorité devrait être attribuée aux associations représentatives du secteur privé qui ont le pouvoir d'atteindre un plus grand nombre de micro-organismes et ayant la capacité d'être le point de rencontre. Avec l'avantage d'avoir une étroite collaboration avec les structures étatiques et avec les entreprises, ces unités du secteur privé peuvent bien développer des collaborations non seulement au niveau horizontal mais aussi au niveau vertical.

Dans ce cadre, une association comme l'ASCAME (l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Méditerranée) qui réunit les deux rives de la Méditerranée et qui a un réseau étendu dans la région, peut bien jouer un rôle clé si elle réussit à s'adapter aux dynamiques de ce processus.

Créée en 1982, l'ASCAME est en effet, une des initiatives les plus anciennes dans le domaine du partenariat euro-méditerranéen. Elle réunit des Chambres de Commerce et d'Industrie et

autres institutions analogues des pays du bassin méditerranéen⁶, en prenant en considération que la Mer Noire est une continuité naturelle de la Mer Méditerranée. Son objet essentiel - qui est d'établir des contacts permanents et de renforcer les relations durables entre ses membres afin de coordonner, réaliser et promouvoir les études et les actions conjointes, en vue du développement des échanges économiques et de la coopération dans la région méditerranéenne avec une portée internationale- s'associe avec les discours actuels pour amener la prospérité en Méditerranée⁷. De ce fait, l'ASCAME qui ne fait pas une distinction entre les pays européens et non européens, peut bien être garante de la répartition de la paix et du bien-être en Méditerranée par une approche fonctionnaliste adoptée.

Pourtant, il ne faut pas négliger que l'ASCAME, qui va fêter cette année son 25^{ème} anniversaire, doit également s'engager des nouvelles responsabilités pour pouvoir s'adapter aux nouvelles dynamiques de la région. Elle doit montrer, d'une manière remarquable, sa sensibilité auprès des questions régionales, même internationales, et doit composer, dans son champ d'activité -déjà très étendu grâce aux Commissions dans son sein-, des groupes de travail dans lesquels on évalue les développements mondiaux. Ces groupes de travail rapprocheront les deux rives de la Méditerranée et assureront surtout la rencontre des pays de la région qui sont en conflit.

Grâce à l'Union pour la Méditerranée qui englobe non seulement les pays Méditerranéens mais aussi les pays Européens qui ont déjà consacré certains efforts pour cette région, et en impliquant les associations unifiant les acteurs privés qui maîtrisent bien les équilibres de la région à cette initiative, il est possible de surmonter les problèmes non seulement économiques mais aussi sécuritaires de la Méditerranée.

Cependant, les décisions qui seront prises le 14 Juillet 2008, pendant le sommet réunissant des pays européens et des pays de la Méditerranée, nous montreront dans quelle mesure ces pays sont motivés pour une telle initiative et dans quelle mesure ils sont conscients des défauts des initiatives précédentes pour pouvoir assurer le succès de cette nouvelle initiative. C'est-à-dire, le rôle attribué du secteur privé dans le cadre de cette Union lors du sommet du 14

⁶ Actuellement 21 pays.

⁷ Statuts de l'ASCAME.

Juillet pourrait définir le destin du nouveau projet. Pourtant, si les associations représentant ce secteur désirent bénéficier d'une présence plus active, ils doivent démontrer leur volonté et leur enthousiasme sans attendre ce sommet et doivent exercer un « lobbying » forcé auprès des institutions européennes, surtout de la Commission européenne, qui est la cuisine de toute la législation européenne.

Le dynamisme de l'ASCAME et sa représentativité du pourtour méditerranéen pourrait en effet apporter des éléments complémentaires pour une meilleure vision d'un projet dit rénovateur, surtout en canalisant les points de vue et les aspirations des pays candidats et les non membres de l'UE. Il faudrait admettre qu'un projet visant l'ensemble d'une région devrait prendre en considération les opinions, les volontés et les soucis de toutes les parties concernées. De même, le projet devrait apporter des données bien concrètes pour des problèmes existant depuis des décennies. Pour cela, l'ASCAME qui rassemble en son sein des entreprises des pays en conflit depuis une certaine durée (Israël-Palestine), (Serbie-Croatie) on pourrait facilement affirmer que cette dernière a cette expérience et capacité de faire coexister des divergences capitales surtout autour des intérêts mutuels et communs. Cela nous pousse à penser que si le commerce pourrait effectivement apporter la paix, pourquoi l'ASCAME ne servirait-elle pas à contribuer positivement à un projet d'une envergure et d'un objectif considérables ?